

Siège Social : 36000 Châteauroux
Adresse : 2 Place des Cigarières
Date de convocation : 17 juin 2026

Extrait des Délibérations du Conseil Syndical

Réunion du Jeudi 2 Juillet 2026

L'an deux mil vingt six

Le 2 juillet,

Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Energies de L'Indre dûment convoqué, s'est réuni à 14h30 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis Camus Président.

Secrétaire de séance : M. Michel LION

Nombre de membres en exercice : 49

Votes exprimés : Pour : 37/ Contre : 0 / Abstention : 0

Étaient présents (31)

BLANC Gilbert, BOQUET Antoine, BRUNEAU Laurent, CAILLAUD Stéphane, CAMUS Jean-Louis, CHALMAIN Eric, CHAMBONNEAU Delphine, COTINAT Philippe, CRON Yves, DELORT Stéphane, DELYS Dominique, DUBREUIL Karine, EMERY Franck, FERRET Christophe, GIMENEZ Fabrice, GOURLAY Philippe, HURBAIN Luc, IMBERT Tony, LEGER François, LEMAIGRE Patrick, LION Michel, MABON Annick, MERLEN Régis, MILLAN Vincent, NEMPONT Gilles (suppléant de M. CHAUSSEMY Guillaume), PALLEAU Bruno, PASCAUD Jean-Pierre, PICOUT Laurent, RENAUD Jean-Philippe (suppléant de M. CHAUVEAU Thierry), VERDON Cédric (suppléant de M. ROBIN Guy), VILLAIN Fabienne (suppléante de Mme VOITIER Brigitte).

Étaient absents (8)

BOUE Gaëtan, CHAUVAT Jean-Marc, DESIRE Serge, METIVIER Philippe, RICHAIR Jean-Louis, ROBIN Serge, VERRIER Eric, VIAUD Philippe.

Étaient excusés et ont donné pouvoir (6)

AVEROUS Gil a donné pouvoir à LION Michel
ELBAZ Xavier a donné pouvoir à CAMUS Jean-Louis
GABILLON Domonique a donné pouvoir à GOURLAY Philippe
LAFONT-MOREAU Pierre a donné pouvoir à PICOUT Laurent
POINTIERE Michaël a donné pouvoir à CHALMAIN Eric
VIDAL Claude a donné pouvoir à BRUNEAU Laurent

Étaient excusé(e)s (4)

BRUNET Michel, DARINOT Alexandra, GREGOIRE Thierry, MILLIN Yohan.

Objet : Approbation de la convention annuelle relative au versement des fonds de concours par le SDEI aux communes urbaines

Vu la délibération approuvant la convention cadre relative au versement de fonds de concours par le SDEI aux communes urbaines,

Considérant qu'en vertu de l'article L. 5212-26 du CGCT, « la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre » peut donner lieu au versement de fonds de concours entre un syndicat exerçant la compétence d'AODE et ses membres. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder les trois quarts du coût hors taxes de l'opération concernée.

Considérant que le SDEI a décidé de permettre aux communes reconnues urbaines au titre du contrat de concession de bénéficier de fonds de concours destinés à financer la réalisation d'un équipement public local en matière de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre. Les collectivités désignées bénéficient de ces fonds de concours au titre des équipements publics entrant dans ces catégories, réalisés ou à réaliser sur la période 2021 à 2026 sous sa maîtrise d'ouvrage ou à son initiative.

Dans ce but, le SDEI propose une convention annuelle relative au versement de fonds de concours, pour les années 2021 à 2026 aux communes reconnues urbaines au titre du contrat de concession supérieures à 2 000 habitants et ne bénéficiant pas du CAS FACE.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

- **Article 1** : D'approuver la convention annuelle annexée à la présente délibération identifiant notamment les différents équipements publics éligibles au versement de fonds de concours pour l'année considérée.

- **Article 2** : D'autoriser le Président à signer les conventions.

- **Article 3** : D'autoriser le Président à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Louis CAMUS

Secrétaire de Séance :

Michel LION